

Monsieur Jérôme GUEDJ
Président
Conseil Général de l'Essonne
Boulevard de France
91 000 Evry

Evry , le 19 janvier 2012

Monsieur le Président,

Je tenais à attirer votre attention sur le choix opéré par le Président de l'Agence pour l'Economie en Essonne du cabinet chargé d'accompagner l'Agence dans son cadrage stratégique et sa réorganisation.

En effet, lors du Conseil d'administration du 29 novembre dernier il a été décidé de confier une telle mission à un cabinet intervenant dans le domaine du développement économique local et connaissant le fonctionnement et les missions des comités d'expansion économique.

Lors du bureau du 17 janvier dernier le cabinet aBusiness nous a été présenté et son Président, Joël Gayssot nous a présenté les actions qu'il souhaitait développer pour remplir sa mission.

Je suis très surprise du choix qui a été opéré et je souhaiterais avoir des précisions sur les éléments qui ont déterminé ce choix. Tout d'abord , en ce qui concerne le montant de la prestation : si une mise en concurrence semble avoir été faite, aucune indication ne nous a été transmise quant au montant de la prestation. J'imagine que celui – ci est inférieur à 15 000 € puisqu'aucun marché n'a été lancé. En ce qui concerne le choix du prestataire : il nous a été indiqué que le prestataire devait bénéficier d'une expérience similaire et d'études réalisées sur d'autres territoires pour des collectivités publiques. Or il apparaît que la structure concernée a été créée en 2011 et ne dispose donc pas de références en la matière qui aient pu justifier le choix qui a été opéré par le Président de l'Agence. Par ailleurs, le CV du Directeur de la structure me rend perplexe dans la mesure où il apparaît que celui-ci est actuellement également le Directeur de l'Agence concurrente dans le département du Val de Marne. Lorsqu'on connaît les enjeux que nous avons avec le Val de Marne en terme de territoires et la concurrence qui existe sur certains sujet (dont la question du RER C) il me semble très surprenant d'avoir choisi un consultant qui a manifestement un conflit d'intérêt majeur dans l'affaire. En quoi le directeur de l'Agence pour le développement économique du val de Marne est – il plus compétent que le Directeur de notre Agence pour définir nos choix stratégiques ? J'ajoute qu'à aucun moment, cette confusion des genres n'a été mentionnée lors de l'audition de Monsieur Gayssot par le bureau et que ce Monsieur est arrivé avec 30 minutes de retard alors qu'il devait nous présenter le cadre de son action ce qui – de la part d'un consultant – me semble traduire un certain manque de professionnalisme...

De surcroît, lorsque je lis le cadre de la mission tel qu'il nous a été présenté au CA de novembre à savoir « Le budget de l'AEE et la subvention qu'elle reçoit du Département n'étant pas amenés à s'accroître, les

ressources de l'AEE ne seront pas revues à la hausse. Il faudra donc adapter l'organisation des ressources humaines au calage stratégique qui sera retenu. Ce qui signifie qu'un redéploiement du personnel pourrait être nécessaire. » Est-ce à dire que les jeux sont joués d'avance et que la mission confiée à Monsieur Gaysot préfigure une fusion entre les deux agences ?

La mission qui a été confiée ne me semble donc pas réunir les conditions nécessaires à un véritable recalage stratégique de l'AEE et il me semble très regrettable que le département dont le souci majeur devrait être de permettre un renforcement de l'Emploi soit à ce point flou dans ces grandes orientations. C'est pourquoi, je souhaite qu'un autre prestataire soit choisi qui ne souffre pas d'un tel conflit d'intérêt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marianne DURANTON

Copie à tous les membres du CA

Copie :
M.P. OPRANDI
J. GUED